

AIDE - MEMOIRE

L'administration communale de la Ville de Luxembourg se propose de recruter sous contrat d'étudiant pour les après-midis de loisirs « Aktioun Bambësch » et « Aktioun Jugend Aktiv » plusieurs

animateurs de niveau B et C (m/f)

Votre mission :

Chaque année, un grand nombre de jeunes participent aux après-midis de loisirs organisés par le Centre d'Animation Pédagogique et de Loisirs (CAPEL) de la Ville de Luxembourg. Ces semaines donnent aux enfants entre 5 et 12 ans (« Aktioun Bambësch ») ainsi qu'aux jeunes entre 13 et 17 ans (« Aktioun Jugend Aktiv ») l'opportunité de passer un temps de loisir animé et de rencontrer d'autres enfants ou jeunes.

Votre profil :

- avoir le statut de l'étudiant ;
- avoir une très bonne maîtrise de la langue luxembourgeoise ;
- avoir suivi la formation initiale Aktioun Bambësch au CAPEL ;
- être en possession du brevet d'animateur niveau B et/ou C ou avoir accompli avec succès le stage afférent auprès du CAPEL ;
- se prévaloir d'une expérience pratique dans le domaine de l'animation de jeunes ;
- être disponible pendant les périodes suivantes :
 - du 9/07/2019 au 9/08/2019 - Aktioun Bambësch **Été** et Aktioun Jugend Aktiv; et éventuellement :
 - du 31/12/2018 au 04/01/2019 - Aktioun Bambësch **Noël**;
 - et/ou du 08/04/2019 au 14/04/2019 - Aktioun Bambësch **Pâques**;
- être âgé de 18 ans au moins au 1^{er} juillet 2019.

Conditions spécifiques et pièces à joindre :

La candidature doit obligatoirement être accompagnée des pièces suivantes :

- lettre de motivation (veuillez indiquer la **période de disponibilité** et la référence suivante : **etud-capel**) ;
- curriculum vitae ;
- certificat d'inscription auprès d'une école (certificat 2018-2019);
- extrait récent du casier judiciaire pour les candidats âgés ≥ 18 ans (bulletin no 3, Cité judiciaire, plateau du St. Esprit, Bâtiment BC) ;
- copie de la carte d'identité ;
- photo passeport récente ;
- un certificat établi par le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse sanctionnant la formation d'animateur de niveau B et/ou C.

Le dossier de candidature, muni de toutes les pièces requises, est à adresser au Collège des bourgmestre et échevins, L-2090 Luxembourg, pour le **19 octobre 2018** au plus tard.

Les candidat(e)s sont prié(e)s d'indiquer le **numéro de téléphone** et l'**adresse e-mail** par lesquels ils/elles pourront être contacté(e)s.

Rémunération :

Comme suite à la décision du conseil communal du 19 avril 2010, les tarifs applicables aux étudiants de la Ville de Luxembourg sont les suivants :

- étudiant détenteur du brevet niveau B : **90 % du salaire social minimum non-qualifié** ;
- étudiant détenteur du brevet niveau C : **100 % du salaire social minimum non-qualifié**.

Recrutement :

Le recrutement se fait sur base d'une analyse des dossiers de candidature, de l'expérience et d'entretiens.

Le secrétariat du CAPEL (tél.: 4796-2442, email : capel@vdl.lu), se tient à votre entière disposition pour de plus amples renseignements.
